Accusé de réception en préfecture
078-257801332-20180702-260618-5-DE
Date de télétransmission : 02/07/2018
Date de réception préfecture : 02/07/2018

DEPARTEMENT DES YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'ASSAINISSEMENT DE LA REGION DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

Arrondissement de Saint-Germain-en-Laye

Siège : Mairie de Saint-Germain-en-Laye

SEANCE DU 26 juin 2018

PUBLIE LE : 02 juillet 2018

Délibération n°260618-5 : Descriptif des emplois du syndicat

L'an deux mille dix-huit, le vingt-six juin à dix-neuf heures, le Comité du Syndicat Intercommunal pour l'assainissement de la Région de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par le Président le dix-neuf juin, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Saint-Germain-en-Laye, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur **Arnaud PERICARD**, Président du Syndicat Intercommunal.

SEANCE DU 26 JUIN 2018

PRESENTS

FOURQUEUX	Jean-Luc AGNES, DELEGUE TITULAIRE Elisabeth GUYARD, DELEGUEE TITULAIRE Jean-Louis RICOME, DELEGUE SUPPLEANT
L'ETANG-LA-VILLE	Gilbert ARNAUD, DELEGUE TITULAIRE
LE PECQ	Bernard CLUZEAUD, DELEGUE TITULAIRE Jacques LABRE, DELEGUE TITULAIRE
LE PORT-MARLY	Dominique FORTIN, DELEGUE TITULAIRE Rodolphe SOUCARET, DELEGUE TITULAIRE
LOUVECIENNES	Daniel GODARD, DELEGUE TITULAIRE
MARLY-LE-ROI	Jean-Guillaume DATIN, DELEGUE TITULAIRE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE	Arnaud PERICARD, PRESIDENT Priscille PEUGNET, DELEGUEE TITULAIRE Serge MIRABELLI, DELEGUE SUPPLEANT

ABSENTS EXCUSES

CHAMBOURCY	Bernard FERRU, DELEGUE TITULAIRE Julien BOCQUET, DELEGUE SUPPLEANT
FOURQUEUX	Anne PHILIPPE, DELEGUEE SUPPLEANTE
L'ETANG-LA-VILLE	Pauline TESSIER, DELEGUEE TITULAIRE
LE PECQ	Bruno LEPUT, DELEGUE SUPPLEANT Michel STOFFEL, DELEGUE SUPPLEANT
LE PORT-MARLY	Martin GAGNAT, DELEGUE SUPPLEANT Patrick HERVOUET, DELEGUE SUPPLEANT
MAREIL-MARLY	Aldo PEZZETTA, DELEGUE TITULAIRE Sabine LINDGREN, DELEGUEE SUPPLEANTE
MARLY-LE-ROI	Susanne KUNTZ, DELEGUEE SUPPLEANTE

Accusé de réception en préfecture
078-257801332-20180702-260618-5-DE
Date de télétransmission : 02/07/2018
Date de réception préfecture : 02/07/2018

Communes non représentées

CHAMBOURCY
MAREIL-MARLY
SYNDICATS INTERCOMMUNAUX

Assistaient à la séance

Monsieur Matthieu SAILLARD, Directeur Général des Syndicats Intercommunaux
Madame Alice BRANDENBURG, Ingénieur assainissement des Syndicats Intercommunaux

Nombre de communes	:	**9**
QUORUM	:	**10**
Délégués présents	:	***13***
Délégués comptant pour le vote	:	***10 pour le compte administratif*** ***11 pour les autres délibérations***

Accusé de réception en préfecture
078-257801332-20180702-260618-5-DE
Date de télétransmission : 02/07/2018
Date de réception préfecture : 02/07/2018

SIA / CS –260618-5

OBJET : DESCRIPTIF DES EMPLOIS DU SYNDICAT

RAPPORTEUR : Monsieur LABRE, Vice-président

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 34 ;

VU la rubrique 210 de la nomenclature annexée à l'article D1617-19 du CGCT listant les pièces justificatives dont le comptable doit disposer dont notamment un acte d'engagement mentionnant la référence à la délibération créant l'emploi ;

VU le décret 2016-33 du 20 janvier 2016 fixant la liste des pièces justificatives des dépenses des collectivités territoriales ;

CONSIDERANT qu'en l'absence de cette référence, la responsabilité personnelle et pécuniaire du comptable peut être mise en cause par le juge des comptes;

CONSIDERANT que la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) a fixé comme thème national pour l'année 2018 : "la présence de l'acte d'engagement mentionnant, notamment, la référence à la délibération créant l'emploi" ;

CONSIDERANT que l'arrêté de recrutement et/ou le contrat de travail d'un agent contractuel de droit public (ou d'un fonctionnaire territorial) doit contenir la mention "Vu la délibération n°... du../../.... créant l'emploi de....." ;

CONSIDERANT que, pour l'unique emploi du syndicat ayant été créé à son origine, à une époque où les normes administratives étaient différentes, il n'a pas été trouvé trace de délibération précisant la nature des fonctions de cet emploi.

LE COMITE,

Après avoir entendu les explications de son Vice-président et en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

ARTICLE 1 : DECIDE d'approuver le descriptif de la nature de l'emploi de l'établissement public, annexé à la délibération, et correspondant au dernier tableau des effectifs en vigueur.

Fait à Saint-Germain-en-Laye, le 02 JUIL. 2018

Transmis en préfecture et affiché le 02 JUIL. 2018

Pour Extrait Conforme

Arnaud PERICARD
Président du Syndicat Intercommunal

Accusé de réception en préfecture
078-257801332-20180702-260618-5-DE
Date de télétransmission : 02/07/2018
Date de réception préfecture : 02/07/2018

Accusé de réception en préfecture
078-257801332-20180702-260618-5-DE
Date de télétransmission : 02/07/2018
Date de réception préfecture : 02/07/2018

DESCRIPTIF DES EMPLOIS DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT DE LA REGION DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

Emploi	Catégorie	Cadre d'emploi	Nombre de poste	Quotité horaire	Nature des fonctions
Ingénieur assainissement	A	Ingénieur	1	Temps complet	Propose et supervise la mise en œuvre d'une stratégie globale, technique et financière, en matière d'assainissement. Élabore la programmation des travaux d'investissement, des missions d'entretien et de contrôle des réseaux et de leurs équipements.